

MANUEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIVISION INSPECTION	Réf. DAO.6.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION AUDIT ET ORGANISATION	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Contribuer à l'amélioration du système de contrôle interne à travers les missions d'inspection : Enquêtes et Contrôle inopiné.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Engager et réaliser les missions d'inspection ordonnées par DG ;
2	Programmer et effectuer les missions de contrôle inopiné ordonnées par DG ;
3	Assurer le traitement des requêtes internes et externes ;
4	Piloter les Commissions Centrales d'enquêtes ;
5	Elaborer les rapports de missions ;
6	Assurer le suivi des recommandations et plans d'action des missions d'inspection avec les entités concernées ;
7	Contribuer à l'amélioration du système de gestion des risques ;
8	Contribuer à promotion de la culture d'éthique au sein de l'Office ;
9	Assurer la coordination avec les différents intervenants en matière de contrôle ;
10	Etablir un rapport d'activité annuel d'analyse et de synthèse à soumettre à la Direction Générale.